

REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous allez réhabiliter ou modifier votre installation d'assainissement non collectif : pour cela vous devez réaliser les travaux conformément à la réglementation en vigueur.

Il est **indispensable** de concevoir un système d'assainissement règlementaire et de transmettre votre projet à la Communauté de Communes pour validation.

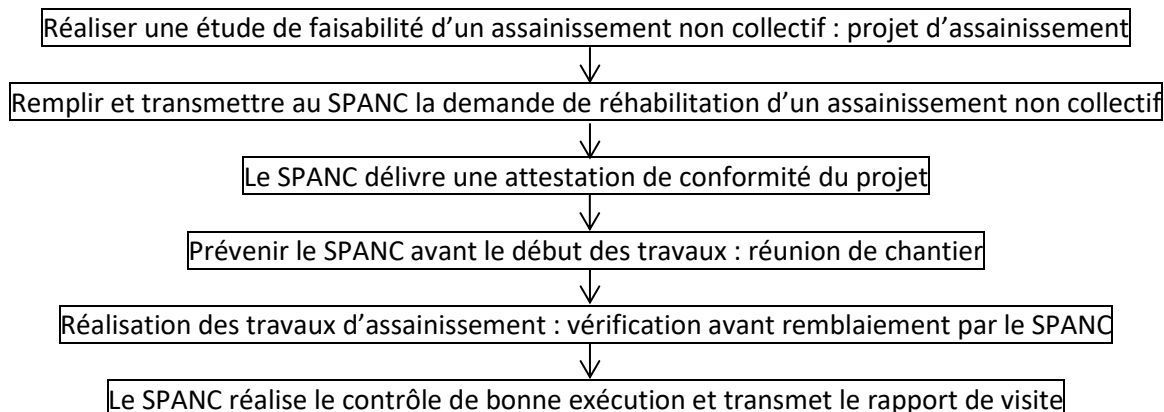
Le dossier ci-joint est nécessaire au SPANC pour instruire votre demande et vous délivrer une attestation.

Après réception de la présente demande complète, le service assainissement émettra un avis sur la conformité de votre projet dans un délai de 15 jours.

Dans un second temps, conformément aux exigences règlementaires (Loi sur l'Eau et le Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, arrêtés du 7 septembre 2009 modifié et du 27 avril 2012), un contrôle sera réalisé tout au long des travaux afin de vérifier la bonne exécution de ces derniers. A l'issue de ce contrôle, un rapport de conformité vous sera remis. **Ce contrôle d'exécution vous sera facturée 200 €.**

Toutes installations remblayées avant contrôle seront déclarées NON CONFORMES

Récapitulatif de la procédure :



VOLET 1 Renseignements administratifs

Nom et Prénom du demandeur :

Raison sociale (si société) :

SIRET :

Adresse du demandeur :

Code postal : Commune :

Tel. : Email :

Adresse du terrain concerné par la demande :

Code postal : Commune :

Section et numéro de(s) parcelle(s) concernée(s) : Superficie :

Référence de l'installation d'assainissement (si elle existe) :

VOLET 2 Objet de la demande

☐ Réhabilitation/installation d'une installation d'assainissement non collectif hors demande de permis de construire

☐ Modification d'une installation d'assainissement non collectif existante

Caractéristiques de l'ancien dispositif le cas échéant :

.....

VOLET 3 Caractéristiques de l'habitation et du terrain concerné

Habitation : ☐ principale ☐ secondaire

☐ Neuve ☐ Existante

☐ Autres locaux-préciser :

Nombre de chambres :

Nombre de pièces principales (pièces de séjour et couchage) :

Nombre de logements :

Alimentation en eau potable : ☐ publique ☐ privée

Présence d'un puits à proximité : ☐ oui ☐ non

Si oui, distance par rapport à l'installation d'assainissement non collectif :mètres

VOLET 4 Projet

Nature du terrain, perméabilité et type de filière préconisée :

Fournir une étude de faisabilité de l'assainissement non collectif à la présente demande.

Choix retenu par le demandeur :

Indiquer la filière retenue, son dimensionnement et sa localisation précise :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Références réglementaires :

Arrêtés interministériels du 07 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, et du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif

Arrêté du 22 juin 2007 relative aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Liste des filières compactes et micro-station d'épuration agréées :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-de-traitement-agrees-a185.html>

Ce dossier est à retourner dûment complété à :

Madame la Présidente

Communauté de Communes Cœur de Savoie
Service assainissement
228 Place Albert Serraz- BP 40020
73802 MONTMELIAN CEDEX

Ce présent document devra être accompagné des pièces suivantes :

- un plan de situation du terrain concerné
- un plan masse (1/250e ou 1/500e) de l'installation d'assainissement non collectif en place
- un plan masse du projet (1/250e ou 1/500e) où tous les éléments de l'installation d'assainissement non collectif seront dimensionnés et cotés
- une étude de faisabilité d'un assainissement non collectif
- l'autorisation du gestionnaire de l'exutoire pour les eaux traitées (si filière drainée)
- toute pièce jugée nécessaire par le demandeur

En l'absence d'une des pièces mentionnées ci-dessous, le dossier sera réputé incomplet et la demande ne pourra être traitée par nos services.

Je m'engage :

- > à réaliser les travaux conformément à ce dossier après accord du service gestionnaire de l'assainissement non collectif
- > à accepter les dispositions relatives au contrôle des installations d'assainissement non collectif
- > à contacter le service gestionnaire de l'assainissement non collectif au minimum 48 heures avant le début des travaux
- > à me conformer au règlement d'assainissement non collectif
- > à veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de mon installation d'assainissement non collectif.

A : _____ le : _____

Signature du demandeur :